

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Étrangères

Consulat de la République Algérienne
Démocratique et Populaire à Montpellier



وزارة الشؤون الخارجية

متمصلة الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية في مونبيلييه

SERVICE NATIONAL

RECENSEMENT DE LA CLASSE 2014

(Citoyens nés entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 1994)

En exécution des dispositions de l'ordonnance n° 74-103 du 15 Novembre 1974, portant code du Service National, **LES CITOYENS NES ENTRE LE, 1^{er} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE 1994 SONT TENUS DE SE FAIRE RECENSER.**

A cette fin, eux-mêmes ou, en cas d'empêchement, leurs représentants devront se présenter à partir du 02 Janvier 2012 à l'APC de leur lieu de résidence ou à la **représentation diplomatique ou consulaire de rattachement**, munis d'une pièce d'état civil, d'un acte de naissance et de 04 photos d'identité.

LE RECENSEMENT EST OBLIGATOIRE. QUICONQUE NE REpond PAS A CETTE OBLIGATION EST INSCRIT D'OFFICE SUR LA LISTE DE SA CLASSE DE RECENSEMENT ET PERD SES DROITS EN MATIERE DE SURSIS ET DE DISPENSE.

Les citoyens désireux d'obtenir un **SURSIS**, un **REPORT D' INCORPORATION** ou une **DISPENSE**, devront déposer leur demande appuyée des pièces justificatives :

- à l'A P C lors du recensement
- au centre du Service National
- à la **représentation diplomatique ou consulaire de rattachement.**

LE BUREAU DU SERVICE NATIONAL DOIT ETRE AVISE DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE